

Congo Français

annexé de la République Française
le 23 juillet 1890
lettre 170

République Française

Acte de prise de possession

(No 2)

Et au mil. huit-cent-quatre-vingt-neuf et le vingt-sept.

Monsieur sous-signés:

M. Zaar Alfred, Agent auxiliaire de 2^e classe
chargé de la direction des postes de
l'Oubangui.

M. Dolive Michel, Agent auxil^{re} de 3^e classe.

M. Esquier Auguste, 2^e Maître de
manœuvre de 1^{er} classe, Patron de la
canonnière Oubangui.

M. Mordefray Marius, Mécanicien de la
canonnière Oubangui.

En vertu des instructions reçues, de
Monsieur Dolive Albert, Administrateur
de 1^{er} classe, Président du Bar Congo et du
Niani, pour l'établissement d'un poste à
proximité des rapides de la rivière Oubangui.

Attendu que tant en aval
qu'en amont la rive droite ne présente

aucun endroit favorable pour l'établis-
-sement d'un poste.

On a choisi à six kilomètres
en aval des premiers rapides l'emplace-
ment d'un ancien village d'indigènes.

On a pris possession du
terrain s'étendant à un kilomètre en
aval et trois kilomètres en amont sur une
profondeur approximative de un kilomètre.

En signe de prise effective,
au nom de la France, nous avons mis
les travailleurs français et commencé immé-
-diatement les travaux de constructions du
nouveau poste.

Ce qui de quoi le présent acte
est dressé et signé aux jours, mois et
an que dessus.

Rivière, Cambouqui.

Alfred Uzo

Arbuz

Poupin

M. Mordey